



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 32078

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions d'élargissement du Plan Alzheimer ainsi que sur son financement. Chaque année en France, 225 000 nouvelles personnes malades, soit 700 nouveaux cas par jour sont recensés; à l'horizon 2020, c'est 1,3 million de personnes de plus de 65 ans qui devraient être atteintes de la maladie d'Alzheimer. C'est donc à juste titre que le rapport d'évaluation du Plan Alzheimer 2008-2012 appelle les pouvoirs publics à « prolonger l'action en faveur des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ». Cependant, face à la volonté d'élargissement à d'autres pathologies et maladies neurodégénératives, il importe de considérer les limites financières du plan Alzheimer. En effet, le plan Alzheimer 2008-2012 était initialement doté d'un budget de 1,6 milliard d'euros au terme duquel, seuls 41 % ont été effectivement dépensés. La question s'impose dès lors de la réaffectation des 944 millions d'euros non utilisés pour soutenir les familles touchées par la maladie d'Alzheimer. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, et enfin de développer et de structurer la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32078

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7036

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1264